



**AVIS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE [2026/875]**

La Commission européenne publie le présent avis en application de l'annexe 3-D de l'accord intérimaire sur le commerce entre l'Union européenne, d'une part, et le Marché commun du Sud, la République argentine, la République fédérative du Brésil, la République du Paraguay et la République orientale de l'Uruguay, d'autre part <sup>(1)</sup> (ci-après l'«accord»).

L'annexe 3-D, qui concerne les mesures transitoires, précise que pendant une période n'excédant pas trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord, l'Union européenne doit également accepter comme attestation d'origine un «certificat d'origine» indiquant que les produits importés dans l'Union européenne satisfont aux exigences en matière d'origine établies dans l'accord. La période de trois ans peut être prolongée pour une période maximale de deux ans. Le Mercosur doit envoyer le formulaire et les formalités du «certificat d'origine» à la Commission européenne.

La notification par le Mercosur du formulaire du certificat d'origine, prévue à l'annexe 3-D de l'accord, est jointe au présent avis.

—

<sup>(1)</sup> Accord intérimaire sur le commerce entre l'Union européenne, d'une part, et le Marché commun du Sud, la République argentine, la République fédérative du Brésil, la République du Paraguay et la République orientale de l'Uruguay, d'autre part (JO L, 2026/184, 27.2.2026, ELI: [http://data.europa.eu/eli/agree\\_internation/2026/184/oj](http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2026/184/oj)).

## ANNEXE 3-D

## DE L'ACCORD INTÉRIMAIRE UE-MERCOSUR SUR LE COMMERCE MERCOSUR — CERTIFICAT D'ORIGINE

1. Producteur ou exportateur (nom, adresse, pays)		N° du certificat	
2. Importateur (nom, adresse, pays)		Nom de l'autorité de délivrance:	
3. Destinataire (nom, pays)		Adresse:	
4. Port ou lieu d'embarquement		5. Informations relatives au transport (mention facultative)	
6. Numéro des factures commerciales: Date:			
7. N° de commande	8. Position tarifaire	9. Désignation des marchandises	10. Poids brut ou autre mesure
N° de commande	11. Critères d'origine		
12. Commentaires			

CERTIFICATION DE L'ORIGINE	
<p>13. Déclaration du producteur ou de l'exportateur (si ce n'est pas le producteur)</p> <p>Le (la) soussigné(e) déclare que les marchandises satisfont aux exigences en matière d'origine spécifiées dans l'accord.</p> <p>Date</p> <p>Cachet et signature</p>	<p>14. Attestation de l'autorité de délivrance</p> <p>Nous certifions que le présent certificat est authentique et qu'il a été délivré conformément aux dispositions de l'accord.</p> <p>Date</p> <p>Cachet et signature</p>